

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le mercredi dix-huit février le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, maire.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Agnès, DIDERIK, FAYAT, BELABED, TWARDAWA, MANASSÉ, LOPES DUQUE, PERROT, ROUÉ, Mrs GAILLARD, DIENNE, FISCHER, SAILLARD, GUIBERT, LOPES DUQUE, JACQUIER, AUGROS, BIGOT, ROBBE, RICHARD, LAMÉ, LEBoulLENGER.

Absents : Mr GUIVARC'H avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mme Marie-France DIEUMEGARD avec pouvoir à Mme Agnès DIEUMEGARD.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme MARIÉ.

Mme Christine PERROT a été élue secrétaire de séance, vote pour 23, une abstention Mr SAILLARD, un contre Mr LEBoulLENGER.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

Le conseil municipal approuve le précédent procès-verbal du 17 décembre 2025. Vote pour 21, 3 contre Mr LEBoulLENGER, Mme TWARDAWA, SAILLARD. Mme ROUÉ ne prend pas part au vote.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Mr GOUROVITCH présente le rapport d'orientation budgétaire 2026.

Mr LEBoulLENGER constate que la taxe foncière a augmenté de 8 points depuis 2021, à cela s'ajoute l'augmentation chaque année des bases fiscales. Il rajoute que la diminution des taxes depuis 3 ans n'est pas une initiative de la commune, il s'agit de la baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères votée par Val d'Europe Agglomération, et que c'est une décision gouvernementale qui a supprimé la taxe d'habitation due par tous les occupants d'habitation principale. Le taux de la taxe foncière à Saint-Germain-sur-Morin est très élevé.

Mr GOUROVITCH constate lui que la commune a eu les moyens de faire les investissements demandés par les concitoyens, qu'elle présente une situation redevenue saine, une dette inférieure de moitié à la moyenne nationale et que les contribuables Saint-germinois paient désormais la moitié des sommes dont ils s'acquittaient en 2020. C'est un fait.

Mr BIGOT constate une gestion financière saine de la commune mais regrette un manque d'ambition sur le plan écologique, dans le domaine de la rénovation énergétique. Les investissements présentés dans le rapport d'orientation budgétaire sont réduits au patrimoine. Il manque également un volet social pour permettre à tous d'accéder aux loisirs et à tous les services au moyen d'une tarification sociale.

Mr GOUROVITCH rappelle que de nombreuses actions à visées écologiques ont été menées par la commune depuis le début du mandat. Le passage en LED du parc d'éclairage public réalisé à 60% à ce jour, les remplacements systématiques des chaudières des chaudières à fuel par des pompes à chaleur ainsi que de gros efforts dans le domaine de la biodiversité qui sont à l'origine de l'attribution de la 2^{ème} fleur par le Conseil Régional d'Ile de France.

Mme PERROT complète en rappelant les actions menées par le CCAS, un travail important a été mené de lutte contre la précarité. Les demandes d'aides financières sont toutes étudiées et des réponses sont systématiquement apportées par le CCAS, la Maison des solidarités ou le Département de Seine-et-Marne.

Mr LAMÉ complète ce propos en rappelant le projet de résidence intergénérationnelle qui arrive bientôt à son terme avec un programme de logements sociaux à destination de nos jeunes et de nos anciens. Ces bâtiments sont construits avec des matériaux biosourcés et bénéficient du concept de bâtiment passif.

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité du rapport d'orientation budgétaire 2026.

ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AD N°147

Lors du bornage de la parcelle, la superficie que la commune veut acquérir s'est révélée inférieure à l'estimation reprise dans la délibération du conseil municipal en date du 12 juin 2025. En conséquence, le prix a été revu à la baisse.

Le conseil municipal annule la délibération n°39/2025 du 12 juin 2025. Il décide d'acquérir une partie de la parcelle AD 147 d'une superficie de 760 m² au prix de 64 823,52 € hors frais de notaire et autorise Mr le Maire à signer tous documents pour la réalisation de cette acquisition.

Vote pour 19, 5 contre Mr LEBoulLENGER, Mr SAILLARD, Mme TWARDAWA, Mr FISCHER, Mme ROUÉ, une abstention Mr BIGOT.

ACQUISITION PARCELLE B N°1165

Le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle B n°1165 d'une superficie de 590 m² au prix de 10 000 euros hors frais de notaire.

Vote pour 21, 4 contre Mr SAILLARD, Mme TWARDAWA, Mr FISCHER, Mme ROUÉ.

EMPRUNT POUR ACQUISITION PROPRIETE 54 RUE DE PARIS

Mr GOUROVITCH précise que l'acquisition de biens fonciers de cette nature se financent sur le long terme au moyen de l'emprunt.

Mr FISCHER s'étonne de l'engagement d'une dépense aussi importante à un mois des élections municipales.

Mr GOUROVITCH précise qu'il s'agit typiquement d'un investissement d'avenir qui permettra à la commune de financer un projet indispensable à son bon fonctionnement, le nouveau groupe scolaire.

Lors de la vente d'un bien, les délais sont très courts, en l'occurrence les vendeurs ont besoin de réaliser cette cession rapidement. C'est une opportunité à saisir pour désenclaver le groupe scolaire et valoriser le patrimoine communal.

Le conseil municipal décide de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'épargne d'Ile de France d'un montant de 400 000 € pour le financement de l'acquisition de la propriété du 54 rue de Paris. Les conditions sont les suivantes :

- ✓ Prêt à taux fixe
- ✓ Mode d'amortissement constant
- ✓ Taux fixe : 4,08%

Vote pour 21, 4 contre Mr SAILLARD, Mme TWARDAWA, Mr FISCHER, Mme ROUÉ,

DEMANDES DE TOUTES SUBVENTIONS ETAT REQUALIFICATION RUE DE MELUN AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Mr LOPES DUQUE présente le projet de délibération. Mr BIGOT souhaite connaître le détail des aménagements de sécurité prévus.

Mr LOPES DUQUE précise qu'il s'agit d'un réaménagement des trottoirs de la rue de Melun entre la rue Douvizie et la rue de la gare, des ralentisseurs sont également prévus sur la chaussée ainsi qu'un remodelage du carrefour bout du monde, gare et Montaumer afin de dégager la visibilité des automobilistes en attente au stop. Une voie cyclable sur chaussée est aussi envisagée rue de Melun.

Mr SAILLARD salue cette initiative mais regrette que cette voie cyclable ne soit pas reliée au futur réseau cyclable.

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité une subvention de 60% du programme de requalification de la rue de Melun soit 380 700 € sur un montant total de travaux de 634 500 €.

CONDITIONS D'ACCES A LA PHOTOHEQUE DE LA COMMUNE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal adopte le principe de cession des clichés issus de la photothèque municipale moyennant le versement d'un forfait de 300 € sans limitation de photos.

Vote pour 21, 4 contre Mr SAILLARD, Mme TWARDAWA, Mr FISCHER, Mme ROUÉ.

ACQUISITION PARCELLE AL N°184

Le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle AL n°184 d'une superficie de 595 m² au prix de 1400 € hors frais de notaire.

Vote pour 21, 4 contre Mr SAILLARD, Mme TWARDAWA, Mr FISCHER, Mme ROUÉ.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

N°01/2026 Contrat de mission étude de faisabilité confiée à INTEGRALE ENVIRONNEMENT pour un montant de 12 000 € TTC pour la requalification de la rue de Melun.

N°02/2026 Lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réfection de la toiture en ardoise de la mairie, des gouttières et des cheneaux.

PRESENTATION DES CHIFFRES 2025 DE LA GENDARMERIE NATIONALE SUR LA COMMUNE

Mr GAILLARD présente les chiffres de la Gendarmerie. Ils révèlent une baisse significative de la délinquance (atteintes aux biens et aux personnes) à l'exception du vol de voitures qui est en hausse. La délinquance routière est en net recul.

QUESTIONS ORALES

Elections

Mr SAILLARD dénonce l'affichage électoral sauvage sur les panneaux d'information communale et le fait que la page FACEBOOK de la commune soit followé en direction d'un candidat aux élections municipales.

Mr GOUROUVITCH répond que le nécessaire a été fait, dès la connaissance des faits.

Enquête administrative

Mr GOUROVITCH apporte des précisions sur son déroulement. La proposition du Centre de Gestion de Seine-et-Marne a été retenue pour environ 7000 €. 38 agents ont été reçus l'enquête a commencé en juin et s'est achevée en novembre.

Etude PLU

Mr LAMÉ précise que le cabinet DML a été chargé de la révision du PLU pour une somme de 10 000 €.

Mr SAILLARD constate que les élus de l'opposition n'ont pas été associés à cette étude et regrette que l'on investisse une telle somme pour un document d'urbanisme qui n'aura pas vu le jour.

Mr LAMÉ rappelle que ce travail effectué en collaboration avec DML a servi de base technique pour confirmer les souhaits de la commune à l'intercommunalité lors de l'élaboration du PLUI.

Travaux rue des voyeux

Mr LEBoulLENGER constate une détérioration de la rue des voyeux depuis le commencement du chantier de la résidence intergénérationnelle.

Mr GOUROVITCH précise qu'un état des lieux avant le chantier a été réalisé toutes les détériorations seront reprises par le maître d'ouvrage de la résidence.

Mr GOUROVITCH lève la séance en rappelant que nous avons trouvé une Municipalité en grande difficulté financière, nous la laissons en très bon état. Les finances sont saines. Une grande quantité d'actifs complémentaires ont été réalisés, avec un faible endettement, les impôts ont régulièrement baissé, c'est aussi grâce à vous.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour rappel, et conformément à la loi, l'intégralité de l'enregistrement vidéographique des débats de ce Conseil est archivée sur le site de la ville, disponible 24h/24, 7j/7, accessible à tous gratuitement.

<https://www.saint-germain-sur-morin.org>